



Connaître les droits de mes parents qui vivent chez moi.

Par eny

Connaître les droits de mes parents qui vivent chez moi.

Madame, Monsieur,

1) Finance

J'ai lu dans un article du journal le monde du 15/02/2014 le texte suivant : « Si vous hébergez vos parents, vous avez la possibilité de déduire, sans aucun justificatif, une somme forfaitaire de 3386 euros par an pour frais de logement et nourriture, toujours à condition qu'il n'ait pas de ressources pour assumer seuls leur substance. Il est possible de réduire une somme supérieure, en ajoutant à ce montant forfaitaire l'ensemble des frais que vous avez eus. Et ce sans plafond. Mais il faudra alors conserver les factures en cas de contrôle du fisc ».

Que dit exactement la loi sur ce sujet et quelles sont les démarches à suivre ?

2) Logement

Mes parents avec une retraite de 500 euros par mois ont-ils le droit faire une demande de logement ? Auront-ils le droit à l'aide au logement APL ?

3) Santé

a) N'ayant pas le rsa, est ce que mes parents ont le droit au CMU ?

b) Est ce que mes parents ont le droit au bilan de santé ? Si oui, à quel organisme peut-on faire la demande ?

c) Mon père de nationalité tunisienne, peut-il être sur la carte vitale de ma mère ? Il a travaillé en France pendant 13 ans quand il était étudiant. Quels sont ses droits ?

Je vous adresse tous mes remerciements pour votre aide.

Très sincèrement,